nél de Valenciennes, vendredi prochain. Cet ecclésiastique sera défendu par Mᵉ Thellier de Ponchéville.

Douai. — Nous avons annoncé hier que le bruit courait à Douai qu'un boucher du Pas-de-Calais venait d'être assassiné sur la route de Cambrai à Bapaume.

Renseignements pris, il s'agissait d'un accident, malheureusement très grave, arrivé entre Quéant et Lagnicourt.

En revenant de la foire de Bapaume, dans la soirée du 5 courant, M. Jules Silvin, boucher, descendait au trot de son cheval la côte entre Lagnicourt et Quéant.

Arrivé à environ 200 mètres de cette dernière commune, le cheval s'abattit sur les deux genoux et M. Silvin fut précipité la tête la première sur la route.

Une demi-heure après, on trouvait le cadavre de M. Silvin. Il portait d'affreuses blessures au front, près de l'oreille et au-dessus du nez. Tout d'abord, on crut à un crime.

Mais les deux coussins de la voiture, projetés à droite et à gauche sur la route, ne laissaient aucun doute sur la façon dont M. Silvin avait été tué.

Dunkerque. — M. Dekeirel a été mis en liberté provisoire mardi matin, moyennant caution de 20,000 fr.

Les deux sœurs du lieutenant Chapuis, qui se portent partie civile, ont choisi Mᵉ Albert Danet, un des avocats les plus sympathiques et les plus distingués du barreau de Paris.

— Nous lisons ce matin dans le *Gaulois* :

« Les arbitres du duel Chapuis-Dekeirel se sont réunis hier, à deux heures et demie, pour la seconde fois. Tous trois sont entièrement d'accord sur le sens et la forme des réponses à faire aux questions posées par la commission rogatoire. On ne peut qu'applaudir au choix qui a été fait d'arbitres aussi compétents dans la matière que MM. Rouleau, Vigeant et Saucède. Nous pouvons annoncer que leur rapport est défavorable à l'emploi du M. Dekeirel a fait, sur le terrain, de sa main gauche. »

PAS-DE-CALAIS

Saint-Folquin. — *Un crime.* — Voici de nouveaux détails sur le crime que nous avons annoncé hier :

Dimanche dernier, vers sept heures et demie du matin, l'on trouvait au cabaret avant pour enseigne « Colbert », gisant inanimée sur le sol de la salle d'estaminet, la nommée Sophie Delhaye, 75 ans, veuve Mollet, propriétaire de l'établissement. Cette vieille femme portait au cou des marques bien caractéristiques de strangulation, la langue gonflée sortait de la bouche; les personnes présentes n'eurent aucun doute, la veuve Mollet avait dû être assassinée.

La gendarmerie, prévenue, se rendit de suite sur les lieux, et à leur tour, M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction et son greffier, accompagnés de M. le docteur Richelet, avisé par télégramme, arrivaient à Audruick le lundi, par le train de midi et demi.

L'enquête à la laquelle la justice vient de procéder que le crime avait dû être commis dans la soirée du samedi; des consommateurs étaient restés dans l'estaminet « Colbert, jusque vers huit heures, la veuve Mollet se couchait habituellement à dix heures, or il est prouvé que le lit de la victime n'a pas été défait, celle-ci n'était même pas déshabillée.

Le mobile du crime est le vol, la veuve Mollet avait l'habitude de porter sur elle un porte-monnaie contenant sa petite fortune; tout le pays connaissait cette circonstance, le porte-monnaie n'a pu être découvert. Quelle somme a pu être prise? on l'ignore; dans le pays l'on dit 2 0 fr., 100 fr., 400 fr., on ne sait au juste.

L'autopsie faite par MM. les docteurs Bachelet et Hautefeuille a démontré que la mort avait eu lieu par strangulation, et qu'une lutte des plus fortes avait dû se passer entre l'assassin et la victime : la figure et le haut de la poitrine de celle-ci était couverts d'ecchymoses.

La veuve Mollet, qui a trois enfants, résidant à Marcoing, près d'Arras, restait seule dans son cabaret, qui est situé à l'angle de deux routes dont l'une conduit à Dunkerque; en face se trouve le canal : le cabaret Colbert n'est pas tout à fait isolé.

Le crime a produit une profonde émotion dans le canton où la veuve Mollet était des plus estimées.

Jusqu'à maintenant aucune arrestation n'a été opérée; des soupçons se portent sur une personne non étrangère au pays, mais nous nous tairons pour le moment afin de ne pas entraver le rôle de la justice. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette lugubre affaire.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 10 mars. — Arthur Willaume, rue Soult, 104. — Oscar Vercleven, rue de Wattrelos, estaminet Julien-Decriets. — Guillaume Walrawens, rue Jacquart, cour Masurel, 12. — Clémence Allemeersch, rue d'Italie, maisons Deballie. — Geneviève Cheetemme, rue de la Gare au Vieux Chêne, 2. — Flore Duquesnoy, rue de Barbâtre, 5. — Léon Wibaux, rue de Lille, 50. — Irma Schelstraete, rue Saint-Jean, 161. — Gaston Hondtschoote, rue de Ma Campagne 92. — Albert Roosens, rue Decrême, 12. — Joseph Morelle, à l'Hôtel-Dieu. — Arthur Guyot, rue Bernard, cour Bernard, 27. — Angèle Chocreaux, rue Lafayette, maisons Chocreaux. — André Chesquière, rue des Filatures, chez Motte-Bossut. — Antoine Chavet rue Saint-Jean, 1 bis. — Marie Renaut, rue des Longues Haies, cour Plateau-Rousse, 4. — Rosalie Déplanques, rue du Fort, cit. Saint-Pierre, 2.

Déclaration de mariage du 10 mars. — Alfred Devos, 23 ans, menuisier et Marie Dannel, 20 ans, journalière.

Déclarations de décès du 10 mars. — Césarine Losfeld, 7 mois, rue de Tournai, 36. — Crion, présenté sans vie, à l'Hôtel-Dieu. — Léon Liétard, 23 jours, à l'Hôtel-Dieu. — Gustave Vermeulen, 31 ans, peintre, rue Rollin, 2. — Jules Dewaele, 2 ans, rue de l'Ermitage, 22. — Berthe Callewaert, 6 ans, rue de Toulouse, 8. — Henriette Dhalluin, 65 ans, propriétaire, rue Avelghem.

Etat-civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances du 10 mars. — Marie Walles, rue de Mouveaux. — Marie Playoust, rue Leverrier. — Louise Vandecasteel, à l'Epinette. — Germaine Millecamps, rue du Jambon. — Alfred Wyffels, à la Marlière. — Victor Prouvost, rue des Bons-Enfants. — Maria Hus, rue des Trois Pierres.

Etat-civil d'Halluin. — Déclarations de naissances de la semaine. Angèle Ramon, Bourg. — Henri Verbrugge, Mont. — Marie Devos, Bourg. — Hortense Olivier, Bourg. — Edmond Dewaily, Bourg. — Nestor Saint-Venant, Bourg. — Arthur Demuynck, Bourg. — Zoé Boucherie, Bourg. — Adolphe Dendievel. — Valentin Hoornaert. — Marie Goesebeur, Mont. — Achille Vermont, Colbras.

Déclarations de décès de la semaine. — Henri Willemym, 1 an, Colbras. — Sidonie Vanruymbèke, 18 jours, Mont. — Julie Feys, 2 mois, Mont. — Léonie Vandewesele, 4 mois, Bourg. — Jules Dumortier, 4 mois, Bourg. — Germaine Choombaut, 11 mois, Mont. — Marie Chombart, 81 ans, rue de Lille. — Robert Soudan, 17 ans, Colbras. — Pauline Cuvelier, 1 an, Bourg. — Marie Danset, 32 ans, Soleil. — Deleu, né mort, Bourg. — Méline Verservie, 2 ans, Mont. — Deryckère, né mort, Bourg.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille LEZY-DHALLUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Henriette-Augustine DHALLUIN, décédée à Roubaix, le 10 mars 1885, dans sa 81ᵉ année, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 13 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église du Sacré Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Wattrelos, 56.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le jeudi 12 mars 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules Désiré CORNEZ, époux de Dame Joséphine HERTS, décédé à Roubaix, le 3 février 1885, dans sa 61ᵉ année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 12 mars 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore CASTEL, décédé à Roubaix, le 12 mars 1884, dans sa 74e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le jeudi 12 mars 1885, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Hilaire VANNESTE marcelinier de l'église Saint-Joseph, veuf de Dame Joséphine DESPLANQUE, décédé à Roubaix, le 11 mars 1884, dans sa 73ᵉ année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

LA GRÈVE DU BORINAGE

Voici, d'après l'*Organe de Mons*, la situation de la grève au 10 mars :

« Reprise partielle aux puits Saint-Joseph et Sainte-Félicité de Produits-Flénu. — Cent ouvriers au n° 4 des Wanaux du charbonnage d'Hornu-et-Wasmes. Quelques ouvriers travaillent à Saint-Félix de Pâturages. Chômage complet au n° 10 des Charbonnages belges et à Sainte-Hortense.

» A Quaregnon, quelques ouvriers travaillent au n° 2 des 24 actions et de la Boule. A Dour, les ouvriers sont au complet au n° 2 du Grand-Buisson. A Wasmes, on travaille au n° 18 du Grand-Buisson et aux puits 4 et 6 de Hornu-et-Wasmes.

» Mardi matin, il y a eu une légère reprise à l'Haufflette, à Jemmappes.

» A Belle-et-Bonne, personne.

» Au Levant du Flénu pas un ouvrier ne s'est non plus présenté encore. »

Chambre. — Dans la séance de mardi, M. Baernaert, chef du cabinet, au milieu d'un profond silence, a donné d'abord lecture d'une déclaration du gouvernement résumant la situation créée par la Conférence. Il a annoncé le dépôt d'un projet de loi approuvant la reconnaissance de l'Etat libre du Congo par la Belgique et a donné lecture de l'exposé des motifs de ce projet. Il a terminé en rendant hommage à l'initiative, à la persévérance et aux sacrifices personnels du Roi. Ces déclarations ont été applaudies à droite et au centre.

M. Thibaut s'est ensuite levé pour exprimer, au nom d'un grand nombre de membres de la droite, ses sympathies en faveur de l'Association internationale, en faveur du nouvel Etat africain dont le roi est le fondateur. Il a proposé à la Chambre d'envoyer à Sa Majesté une adresse chargée d'exprimer les félicitations de l'Assemblée au sujet de l'heureuse issue de la conférence de Berlin.

Cette proposition a été appuyée par toute la Chambre, qui a chargé le bureau de nommer une commission pour rédiger cette adresse.

Louvain. — *M. le comte de Mun.* — Nous avons parlé, il y a quelque temps, du voyage fait à Louvain par l'éloquent orateur catholique et de l'ovation dont il fut l'objet. Les étudiants de cette ville viennent de lui faire tenir une adresse, à laquelle M. de Mun a répondu par une lettre où nous lisons :

« ...La parole ne serait qu'un stérile instrument, si elle n'avait pour but et pour résultat de déterminer une action pratique et vigoureuse. C'était l'objet du discours que vous m'avez permis de prononcer devant vous. Vous l'avez compris, et vous avez raison de penser que vous ne pouviez m'offrir un meilleur gage de votre affectueuse sympathie.

L'accueil que vous avez fait, en ma personne, à l'œuvre et aux idées arxquelles j'ai consacré ma vie, est un puissant encouragement pour tous ceux qui voient, dans la réforme chrétienne des lois et des institutions, la condition du salut social, et dans l'initiative des catholiques le seul moyen de l'assurer.

Renaix. — *La dynamite.* — On lit dans le *Patriote* :

« Dimanche matin, MM. de Malander, bourgmestre de Renaix, Massez, échevin, et Magherman, représentant, recevaient la lettre dont le texte suit :

« *Monsieur,*

» *On vous prie à la messe des Renaisiens défunts, lundi, à 6 heures et demie.*

» *Renaix, 7 mars 1885.* »

» Cette pièce est un indice dont la justice ne peut manquer de faire état dans l'instruction à laquelle donneront lieu les faits qui se sont passés hier soir à Renaix.

» La ville était en fête. On tirait un feu d'artifice à l'occasion de l'installation du bourgmestre, M. de Malander.

» Tout-à-coup un mortier fait explosion et un homme est tué raide par un éclat de tôle.

» Le sol était violemment secoué; l'hôtel-de-ville, illuminé au gaz, fut plongé en un instant dans l'obscurité la plus complète; de toutes parts les vitres volaient en éclat.... Tous les effets d'un tremblements de terre...

» Que s'est-il passé?

» L'opinion publique est unanime à croire à l'exécution d'un odieux complot libéral.

» Voici les explications que fournit à cet égard M. Ricard, dans une lettre qu'il adresse, sous la date du 9 mars, à M. le bourgmestre de Renaix :

Après avoir bien examiné mes engins hier soir, je suis certain que l'accident est dû à la malveillance. Voici pourquoi : Les mortiers de divers calibres étaient enterrés à côté de la fontaine. C'est un des plus gros mortiers, 8 m/m de diamètre intérieur, qui a sauté. Mon ouvrier avait mis dans ce mortier une bombe remplie d'étoiles de couleur. C'était la première qu'il tirait de ce calibre; une détonation épouvantable s'est produite, tellement forte que le gaz s'est éteint à l'hôtel de ville et qu'une grande partie des carreaux sont cassés.

J'ai demandé une descente du parquet afin d'examiner mes engins. J'ai encore quatre bombes que j'ai fait saisir par M. le commissaire de police, pour être vérifiées, car je déclare encore que le contenu des bombes ne pouvait produire une détonation aussi violentes.

Bruxelles. — Emprunt de 36 millions de francs (1872). — 169e tirage au sort — 10 mars 1885. — Obligations remboursables le 1er avril 1885.

Le numéro 175300, remboursable par 25,000 fr.

Le numéro 169448, remboursable par 670 fr.

Les numéros suivants sont remboursables par 250 fr :

4881 — 114226 — 292581 — 277488 — 339289 — 377784 — 87086 — 143030 — 245884 — 326364 — 343769 — 111251 — 200566 — 277031 — 329288 — 350990.

FAITS DIVERS

Entre docteurs radicaux (suite). — On se souvient de la tentative d'empoisonnement, au moyen de grives, dont faillit être victime la femme de M. le docteur T..., médecin à Pertuis. A la suite de cette tentative, une enquête eut lieu et le docteur E..., également de Pertuis, fut arrêté par ordre du parquet d'Apt et incarcéré dans cette ville à la disposition du juge d'instruction.

Dès son premier interrogatoire, le docteur E... n'a cessé de soutenir qu'il était innocent, et une lettre d'Apt apprend au *salut public* que le prévenu persiste dans ses dénégations. Toutes les dépositions faites contre lui, prétend-il, ne seraient que des machinations ourdies par la haine et la jalousie. Mais ce qui contredit ce langage, c'est que le docteur E... aurait conçu l'idée de se suicider. Il avait chargé un co-détenu, qui était sorti de prison le 1er mars, de lui faire parvenir, par un moyen quelconque, un revolver et de l'arsenic. Là ne se serait pas bornée la commission confiée au co-détenu. Le prévenu lui avait remis certaines instructions écrites que celui-ci devait faire parvenir à leur adresse, aussitôt mis en liberté. M. Carrère, gardien-chef de la maison d'arrêt, a découvert ce projet et l'a empêché d'aboutir.

Depuis quelques jours, ce fonctionnaire, dont l'intelligence et la zèle ont été fort loués, exerçait une surveillance toute particulière sur ses deux pensionnaires. Il avait compris leur dessein et s'en était même ouvert au parquet. Ainsi, le 1er mars, le co-détenu de l'accusé, après avoir fait ses adieux au gardien-chef, se disposait-il à partir, lorsque celui-ci l'invita à se déchausser. On trouva alors dans les souliers de cet homme de petits carrés de papier contenant la correspondance du docteur E..., qui a été remise à M. le juge d'instruction. On comprend à quel point cet incident a surexcité l'opinion publique, déjà passionnée pour cette affaire.

Chantage. — Il se publie depuis quelque temps une feuille autographiée, sorte de journal des protêts dressés dans la quinzaine : nom du tireur, nom du souscripteur, chiffre du billet et désignation de l'étude de l'huissier, rien n'y manque. On conçoit ce qu'une telle divulgation présente d'inconvénients pour ceux qui en sont l'objet. Ils ont un moyen de les éviter, c'est de s'abonner à la feuille en question : coût, 100 fr. A ce prix, leurs noms n'y figurent pas. C'est un simple chantage.

Le *Soir*, en racontant ce fait, se demande comment la feuille en question, se procure les renseignements qu'elle publie. Il insinue que les coupables seraient deux employés du ministère des finances. « Nous avons les noms, dit-il, et le ministre a de même les noms et les adresses des deux employés concussionnaires, lesquels se faisaient jusqu'à 1.200 et 2.500 francs par mois, en sus de leurs modestes appointements. Ils envoyaient, pour plus de sécurité, les listes à une tierce personne, qui les communiquait au directeur de l'agence en question, pour qu'il les copiât. » Le ministre des finances ne peut pas manquer d'ordonner une enquête et de châtier, comme il convient, les auteurs de pareils faits.

MENUS PROPOS

Un journal publie l'information suivante :

On vient de trouver un squelette dans les casemates de la forteresse de Kasan. Avant d'enterrer les ossements, on les a inscrits comme suit sur le registre de la mairie :

Nom et prénoms. — Ossements humains.
Profession. — Inconnue.
Religion. — Orthodoxe.
Sexe. — Incertain.
Causes de la mort. — Trouvé dans la forteresse.

Cette pièce administrative est revêtue de toutes les légalisations prescrites par la loi.

***

— Compte-rendu sommaire d'une réunion de socialistes :

— Plus de capital !
— Plus de patrons !
— Plus de fournisseurs !
— Plus d'impôts !
— Plus de propriétaires !
— Plus de gouvernement !

Un assistant mieux intentionné. — Quoi alors ?

Les socialistes justement irrités. — Des navets !

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 10 mars 1885

L'AFFAIRE BALLERICH

L'audience est ouverte à 11 h. 1/2.

Les accusés n'ont rien perdu de leur indifférence première : Gamahut, seul, baisse la tête, et sa figure dénote qu'il est profondément affecté.

Mᵉ Bernard, avocat général a la parole.

Le ministère public entend être impitoyable contre ces hommes qui ont été impitoyables pour leur victime; leur crime a été froidement prémédité, froidement accompli; il a jeté la terreur dans la population par son audace, et chacun s'est senti menacé dans sa personne ou dans celle des siens.

Dans une petite maison de Gennelle, habitait une vieille femme adorée de ses fils : l'un était commissaire de police, l'autre officier de paix. Ces trois personnes s'aimaient tendrement; elles étaient heureuses. De ces trois personnes, ces misérables ont fait deux cadavres, et le dernier survivant va comparaître dans quelques jours sur les bancs de la cour d'assises.

Après cet exorde, M. l'avocat général entre dans les détails de l'affaire et recherche la part que chacun des accusés a prise au crime.

Il conclut enfin en requérant la peine suprême, la peine capitale contre Gamahut, Midy et Bayon; il ne s'oppose pas à des circonstances atténuantes en faveur de Soulier, dont la part dans le crime est peut être moins grande que celle de ses coaccusés; quant à Carey, il n'est accusé que de complicité de vol et ne mérite aucune indulgence. (Longue émotion dans l'auditoire.)

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, Mᵉ Crochard présente la défense de Gamahut, Mᵉ Comby celle de Midy, et Mᵉ de Wenzel celle de Bayon.

La continuation des débats est renvoyée à aujourd'hui et l'arrêt sera vraisemblablement rendu dans la journée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

La date des élections

Paris, 11 mars. — On assure à la *Justice* que les paroles de M. Raynal ont été inexactement rapportées, et qu'il a parlé des élections comme devant avoir lieu, non pas dans « deux mois » mais dans « quelques mois ». — Malgré cette rectification, on persiste à croire que les élections législatives auront lieu prochainement. Ce qui semble le prouver, c'est que le ministre de l'intérieur dit à tous les préfets qui viennent successivement à Paris : « Tenez-vous prêt; au premier jour, vous serez prévenu. »

Les troubles en Cochinchine

Paris, 11 mars. — Le dernier numéro du *Saïgonnais* arrivé à Paris confirme les nouvelles graves de Cochinchine que nous donnions hier.

L'organe officieux de M. Thomson avoue que des bandes de rebelles sillonnent la campagne et qu'elles ont mis en déroute les contingents annamites, infligeant en même temps des pertes cruelles aux cadres français.

Au Cambodge, la situation est tout à fait tendue.

Le plus clair résultat de la politique fantaisiste et brutale suivie par M. Thomson a été de mécontenter absolument les résidants français qui, à cette heure ne peuvent plus circuler en sécurité ni vaquer aux soins de leur exploitation, de la récolte de l'indigo, par exemple, parce que des bandes armées se sont répandues de tous côtés, pillant et tuant à leur aise.

Ces bandes, dont le nombre va se multipliant, sont formées : les unes de paysans Kmers, écrasés par les impôts trop lourds qui ont été décrétés après le traité de protectorat; les autres, des esclaves brusquement emancipés à la suite du même traité, et qui, ne trouvant pas de travail, cherchent leurs moyens d'existence dans le brigandage.

Ces bandes se ramifient peu à peu à l'armée du prétendant rebelle Sivotha. Pour préserver les établissements français de leurs attaques, M. Thomson a dû renforcer les garnisons et les postes que nous entretenons au Cambodge. Et ces renforts ont dégarni la Cochinchine, au moment même où s'accusent des menaces d'insurrection annamite.

Le roi Norodom reste dans une réserve indomptable. Il a protesté auprès de M. Grévy contre le traité qui lui a été arraché par la violence. Jusqu'à ce que les Chambres aient ratifié ce traité, il demeurera coi — Mais quand il sera devenu définitif, le roi, n'ayant plus d'espoir, se prononcera, dit-on, en faveur de ses sujets rebelles, à moins qu'on ne le tienne prisonnier.

Mais, dans ce dernier cas même, ses sujets se prévaudront de la persécution qu'il subit pour recruter des partisans à la révolte.

Ainsi le mécontentement est général. Aux Annamites et aux Cambodgiens, il va mettre les armes à la main. Aux colons français, il inspire un profond découragement.

Les viandes d'Amérique

Paris, 11 mars. — M. Rouvier, ministre du commerce, est résolu à demander à la Chambre des députés, la mise à l'ordre du jour très prochaine de la discussion du projet de loi relatif à l'entrée des viandes d'Amérique. Ce projet, on le sait, a pour but de lever la prohibition dont ces viandes ont été frappées. M. Rouvier espère que son adoption calmera l'émotion produite aux Etats-Unis par la surtaxe sur les blés et farine qui vient d'être votée par la Chambre.

M. Gatineau

Paris, 11 mars. — Le *Gil Blas* annonce ce matin que M. Gatineau, le député d'Eure-et-Loir, a été frappé d'une attaque d'apoplexie à la suite de laquelle il a été atteint d'une paralysie partielle du côté gauche.

Découverte d'une machine infernale

Londres, 10 mars. — Une machine infernale vient d'être découverte dans une maison inhabitée de Cork, en Irlande. La machine, consistant en une petite boite de douze pouces sur neuf, était suspendue dans une cheminée, renfermait sept livres de poudre à canon, et était garnie de mèches mises en communication avec un mécanisme qui se mettait en mouvement dès que la boite était placée sur le fond. On affirme que la police recherche activement d'autres machines de même nature qui doivent exister à Cork.

Les républiques de l'Amérique du sud

Paris, 11 mars. — Des dépêches d'Amérique et d'Espagne signalent une tentative de coup d'Etat faite dans l'Amérique centrale pour réunir en un seul Etat les cinq républiques de cette région : Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica et San-Salvador. Ce coup de main a été fait par le général Barrios, président de la république de Guatemala, qui a proclamé l'union par simple décret, en prenant le commandement suprême de l'armée. Il semble donc qu'en ait affairé à un pronunciamento militaire. Les télégrammes qui signalent ces nouvelles ajoutent que les républiques intéressées s'apprêtent à la résistance.

New-York, 10 mars. — Suivant des avis reçus à la Nouvelle-Orléans et à Washington, la guerre serait déclarée entre les Etats de Guatemala et de Nicaragua, par suite de l'action du président Barrios en faveur de l'union centre américain. Le but principal du président de la République de Guatemala serait d'empêcher la construction du canal de Nicaragua.

Brigandage

Rome, 10 mars. — Depuis quelque temps, grâce à une active surveillance, la sécurité de la campagne romaine ne laissait rien ou bien peu à désirer. Cependant, aujourd'hui, on signale un fait regrettable mais heureusement isolé. Vendredi, cinq individus armés de fusils et de pistolets, masqués au moyen de mouchoirs percés de trous pour la bouche et les yeux, ont capturé, près du village de Pouzano, un gros propriétaire, qu'ils ont emmené dans la forêt du mont Socrate.

Les malfaiteurs ont fixé sa rançon à cent mille francs. La famille en a envoyé jusqu'à cinq mille en plusieurs fois; la bande a relâché alors le propriétaire. Dès le lendemain, 32 gendarmes, commandés par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, sont parvenus à découvrir la bande au fond de la forêt. Les gendarmes ont échangé avec elle des coups de fusil, et la bande s'est échappée en abandonnant deux fusils et un vieux tromblon. Un nouveau combat a eu lieu aujourd'hui; quatre brigands ont été arrêtés.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

La question afghane

Londres, 11 mars. — Le *Daily-News* dit que les communications échangées hier, entre l'Angleterre et la Russie, n'ont pas avancé la solution de la question afghane. Les négociations continuent.

Le *Times* croit qu'une collision est imminente puisque les Russes ont fait une nouvelle avance et que les Afghans, sur l'ordre de l'émir, appuyé par l'Angleterre, se préparent à résister.

L'Angleterre a chargé le général Lumsden d'organiser la défense de l'Afghanistan.

Le général Lumsden a occupé le défilé de Robat coupant aux Russes la route de Hérat.

L'émir a réclamé officiellement le secours des Anglais.

Des forces russes considérables quittent le Caucase allant dans l'Asie Centrale.

PROGRAMME DES THÉATRES

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Jeudi 12 mars 1885. — Bureau à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0.

Avec le concours de Mme Mounier, 1re chanteuse du théâtre d'Anvers.

Le Trouvère, opéra en 5 actes et 9 tableaux.

Le Procès Vauradieux, vaudeville en 3 actes.

UN SUCCÈS BIEN MÉRITÉ

L'excellent et favorable accueil qu'a fait le monde médical aux Pilules Bariot toniques, reconstituantes, le succès toujours croissant qui en est résulté, sont un gage certain de la bonté de ce médicament dans la chlorose, l'anémie, les pâles couleurs, pertes de sang. Chez les femmes et les jeunes filles, dans les névralgies et les hémorragies.

La boîte de cent pilules qui ne coûte que 3 francs se trouve dans toutes les pharmacies; à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien, à Tourcoing, pharmacie Bruneau, 2, rue de Lille.

31d.5f.12m.16a.—3I490

COMMERCE

Laines

LONDRES, 10 mars.

Ventes publiques de laines Coloniales

Arrivages à Londres, pour la 1re série d'enchères, relevés le 10 mars 1885
Ouverture le 17 mars 1885.

Sydney	59.978	balles.
Port-Philippe	63.660	»
Van-Diemen	225	»
Adélaïde	43 217	»
Swan-River	5.055	»
Nouvelle-Zélande	16 524	»
Total d'Australie	188 679	balles.
» Cap de Bonne-Espérance	19 640	»
Ensemble	208.319	balles.
Réexpéditions :		
Australie	23 000 b.	
Cap de B.-E.	12.000 »	35 000 »
Arrivages actuels	173 319	balles.
Cargaisons flottantes :		
Australie	81 321 b.	
Cap de Bonne-Espérance	7.360 »	88.681 »
Arrivages destinés aux enchères	262.000	balles.
Anciennes existences :		
Australie	32 500 b.	
Cap de Bonne-Espérance	5 500 »	38.000 »
Total approximatif à l'ouverture	300 000	balles.

MELBOURNE, 28 janvier.

Selon nos prévisions les affaires en cet article ont considérablement diminué pendant ce mois et la quantité totale offerte en vente publique ne s'est montré qu'à 23,272 balles, dont 18,540 ont trouvé preneurs.

En dehors de quelques bonnes bergeries de la frontière de l'Australie du Sud et de la Tasmanie, la plupart des laines en suint offertes, étaient des restants de bergeries déjà vendues, de lots dépareillés et de fermiers.

Les catalogues ont été en grande partie composés de scourées lavées à l'intérieur ou en ville et d'un conditionnement médiocre ou inférieur; parmi les bonnes exceptions nous mentionnons les Doondie, 228 balles vendues à 20 3/4d; C et HS sur Curranyalpa, 147 balles à 9 1/2d. et 100 balles à 10d., AD sur Netallie, 91 balles à 19d., et Liewah, 57 balles à 17 3/4d.

Les acheteurs ont montré de moins en moins de désir d'opérer et les prix pour tous les lots dépareillés ainsi que les laines fautives ont encore baissé de près de 1/2d.; pour les belles parties en suint ou lavées cependant, les prix montrent peu de changement.

La plupart des acheteurs étrangers ont maintenant quitté soit pour Sydney, la Nouvelle Zélande ou l'Europe; il reste d'ailleurs peu de laine disponible, et les ventes seront dorénavant très irrégulières.

Les nouvelles reçues par le câble, de l'ouverture des ventes de janvier à Londres, en baisse, ont influencé les dernières ventes qui ont eu lieu ici; depuis alors cependant nous apprenons par les télégrammes que le marché s'améliore et que les prix sont plus fermes.

Des pluies presque diluviennes ont visité le territoire de la Nouvelle Galles du Sud, ces jours derniers, et toutes craintes quant à la continuation de la sécheresse sont dissipées.

Quant aux déficit probable de la production pour 1884-85, les statistiques publiées par l'« Argus », des exportations des quatre principales colonies jusqu'au 15 de ce mois, montrent une augmentation de 38,155 balles, sur celles de 1883-84 à même époque.

Les exportations totales de laines, jusqu'au 30 juin 1884, se sont montées à 845,000 balles, et il reste aujourd'hui 225,00 balles à exporter pour atteindre ce chiffre; d'un autre côté, la quantité visible, c'est-à-dire en magasin ou à bord de navires en charge, est estimée à 100,000 balles, ce qui laisse par conséquent 125,000 balles à exporter d'ici au 30 juin prochain.

Comme la saison est beaucoup plus avancée que de coutume dans toutes les colonies, la probabilité est que ce nombre ne sera pas atteint et qu'en définitif il y aura un déficit d'environ 5,000 balles.

Les expéditions du mois ont été de 48,567 balles (dont pour Anvers 3,112 b. par Greta et 9-3 b. par Taormina, ce qui avec les expéditions antérieures du 1er juillet à ce jour soit 291,386 b., forme un total de 254,953 b. contre 269,510 b. pendant la même période de la campagne précédente.

On cote : laine mérinos extra, rendement 45/47 0/0, 12d. (fr. 6.76), supérieure, 43 à 45 0/0, 11d. (fr. 6.50), bonne à supérieure, 41/3 0/0, 10d. (fr. 6.25), moyenne à bonne et broken 40 0/0, 9d. (fr. 6.) inférieure et bonnes pièces 40 0/0, 8 1/2d. (fr. 5.75) pièces ordinaires 34 0/0, 6d. (fr. 5.) : laine croisée, supérieure fine 44 0/0, 12d. (fr. 5.76), fine n° 1 et 2 60 0/0, 11 1/2d. (fr. 5.), moyenne n° 2 et 3 58 0/0, 9 1/2d. (fr. 4.50), commune 60 0/0, 8d. (fr. 3.50); les cotisations en francs s'entendent pour lavé à fond loco Londres.

Céréales et farines

PARIS, mercredi 11 mars
(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance ferme

	10 mars	11 m.		10 mars	11 m.
Disponible.	47 25	47 75	Mai	48 25	48 75
Avril	47 60	48 10	Juin	48 80	49 25

Marque Corbeil ..... 50 ..
Circulation : 2,200.

Blés. — Tendance ferme

Disponible.	21 60	21 75	Mai	22 60	22 50
Avril	21 90	21 25	Juin	23 ..	23 25

Seigles. — Tendance soutenue

Disponible	16 50	16 50	Mai	17 ..	17 ..
Avril	16 75	16 50	Juin	17 25	17 25

Demain fête

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Cᵉ, représentés à Roubaix par M. Jules SAUET.

mardi 10 mars. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK				CHICAGO			
Mars..	51 3/4	Sept.	.../.	Mars..	38 1/2	Sept.	.../.
Avril .	51 1/2	Octob.	.../	Avril..	38 3/4	Octob.	.../
Mai ..	51 1/4	Nov..	.../.	Mai..	42 1/2	Nov...	.../.
Juin ..	51 1/4	Déc....	.../.	Juin ..	42 1/2	Déc....	.../.
Juillet	.../	Janvier	.../	Juillet.	.../	Janvier	.../
Août..	.../.	Février	.../.	Août...	.../	Février	.../.

FROMENT

Mars..	89 1/4	Sept.	95 .../.	Mars..	75 3/4	Sept.	.../.
Avril..	90 .../.	Octob.	96 1/4	Avril .	76 1/2	Octob.	.../.
Mai...	91 1/4	Nov...	.../.	Mai...	81 1/4	Nov ...	.../
Juin ..	92 1/2	Déc....	.../	Juin...	83 .../.	Déc.	.../.
Juillet	93 1/4	Janvier	.../	Juillet	.../	Janvier	.../
Août..	93 3/4	Février	.../.	Août..	.../.	Février	.../

NEW-YORK, 10 mars.

APPROVISIONNEMENT VISIBLE :

Blé .	43.600.000 bushels contre	43.400.000	sem. précéd.
Maïs.	7.400.000 » »	6.500.000	»

STOCKS A CHICAGO :

Blé..	15.500.000 bushels contre	15.200.000	sem. précéd.
Maïs.	1.900.000 » »	1.900.000	»

PARIS, 10 mars

Avoine. — Prix fermement tenus.

Courant .	18 25	4 de mai	19 25 19 50
Avril	18 75	Juillet-août..	19 75 .. ..
Mai-juin.....	19 . 19 25		

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

**